



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

LE GROUPE DE HAUT
NIVEAU CHARGÉ DE LA
QUESTION DES

Flux Financiers
ILLICITES

EN PROVENANCE
D'AFRIQUE

Localisez-les!

Neutralisez-les!

Recouvrez-les!



**Pourquoi l'Afrique doit localiser et éliminer
les flux financiers illicites, et récupérer les capitaux**



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Pourquoi l'Afrique doit localiser et éliminer les flux financiers illicites, et récupérer les capitaux

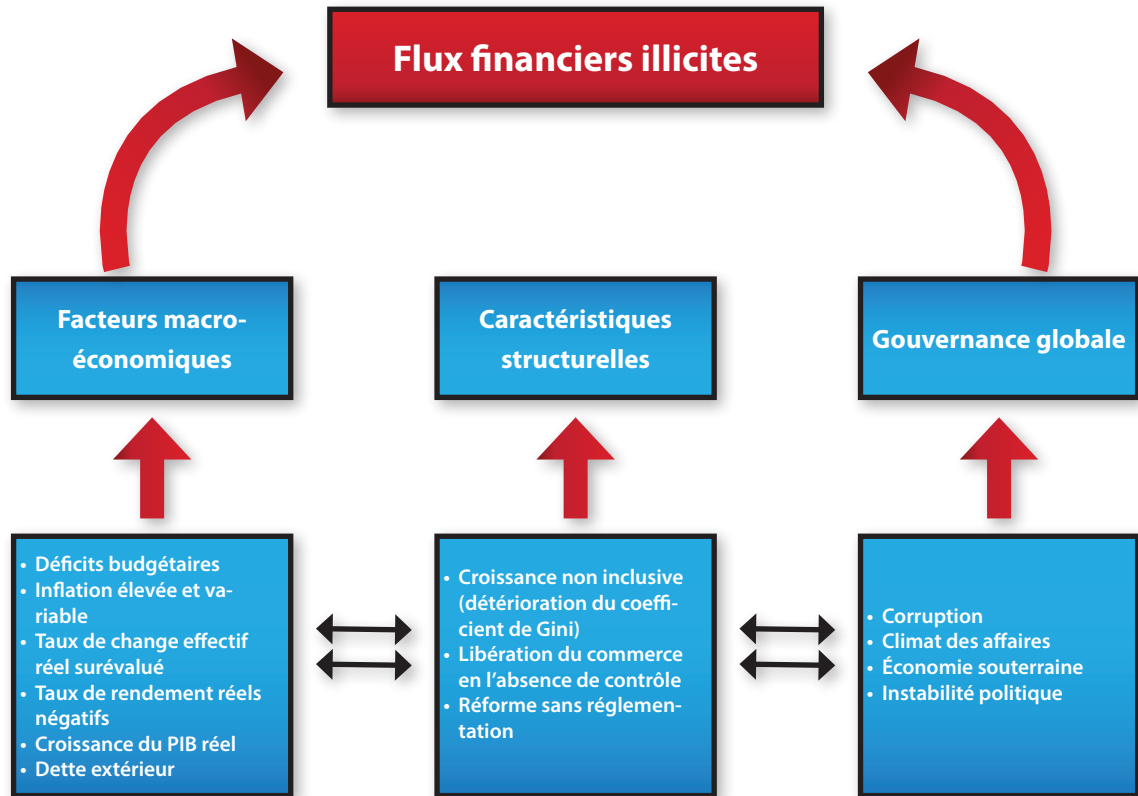
I. Introduction

Le financement du développement en Afrique s'est révélé difficile dans le passé, le continent étant obligé de dépendre de sources extérieures, notamment de l'aide publique au développement (APD). Ce type d'aide est souvent inégalement réparti, non viable et même, dans certains cas, néfaste pour les économies nationales à long terme. Les enseignements tirés de l'évolution du développement de l'Afrique au cours des trente dernières années ont suscité un nouveau courant de réflexion autour de l'élaboration d'un cadre de développement et de transformation pour l'après-2015 et de l'Agenda 2063 en vue d'assurer l'autosuffisance du continent. Compte tenu des crises économiques et financières mondiales récentes et du fait que la date butoir pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement se rapproche, un programme de transformation structurelle nécessitera un mécanisme de financement suffisant, prévisible, durable et intégré, axé sur les objectifs de développement (Abugre et Ndomo, 2014). Le continent doit aussi engager des réformes pour capter des ressources actuellement non exploitées ou mal gérées. Il s'agit notamment de juguler les flux financiers illicites et de faire de ces fonds un puissant moyen d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures de manière à promouvoir le développement du continent.

C'est dans ce contexte que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission de l'Union africaine (UA), à la demande de la quatrième réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, qui s'est tenue en mars 2011, ont créé le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique en 2012. Le Groupe de haut niveau présentera son rapport final à l'Assemblée de l'Union africaine, à sa vingt-quatrième session ordinaire, en janvier 2015. Le rapport est fondé sur des travaux de recherche rigoureux, des études de cas nationales et des consultations régionales en Afrique et à l'extérieur.

Le Groupe de haut niveau a adopté une définition claire et précise des flux financiers illicites, à savoir de l'argent gagné, transféré ou utilisé d'une manière illicite, définition qui représente un grand pas en avant par rapport aux travaux généralement menés sur la fuite des capitaux, qui mettent l'accent sur l'instabilité économique, y compris le climat des affaires, comme principal facteur de sortie des capitaux, et qui laissent donc aux pays en développement la responsabilité de trouver une solution au problème plutôt que de promouvoir un partage des responsabilités. Ces mêmes travaux font aussi porter l'attention sur les faiblesses structurelles et les problèmes de gouvernance qui alimentent ces flux en provenance d'Afrique. L'accent mis par le Groupe de haut niveau sur les ressources dissimulées et leurs effets potentiels sur le développement permet d'ancrer la question des flux financiers illicites dans le contexte plus général de l'économie politique internationale et d'insister sur l'importance de la gouvernance en ce qui concerne tant l'origine que la destination des flux.

Figure 1: Éléments moteurs des flux financiers illicites



Source: Karl (2011: 17)

Ces transferts illicites d'argent à travers les frontières ont des effets négatifs considérables sur le développement et la gouvernance en Afrique, en particulier dans le contexte transnational. Entre autres choses, les flux financiers illicites entravent les progrès socioéconomiques du continent en drainant les rares ressources en devises, en réduisant les recettes fiscales publiques, en renforçant la corruption, en aggravant les problèmes de dette extérieure et en empêchant le développement du secteur privé. Le secteur des industries extractives est souvent tout particulièrement touché, ce qui réduit les ressources dont a besoin l'Afrique pour se développer. Les flux financiers illicites posent des problèmes de gouvernance car ils affaiblissent notamment les institutions publiques et réduisent la capacité de l'État de fournir des ressources publiques et d'assurer le bien être de la population.

Tous les problèmes évoqués ci-dessus ont des conséquences particulièrement graves pour les pauvres, s'agissant de la protection sociale et de la répartition des richesses, du fait que leurs perspectives en termes d'emplois et de revenus s'amenuisent (Kar et Cartwright-Smith, 2010).

II. Flux financiers illicites : une approche technique

Il s'est avéré difficile d'évaluer avec précision les flux financiers illicites en raison de la nature secrète des transactions en jeu et du manque de données. Toutefois, un certain nombre de méthodes empiriques ont été utilisées pour tenter de surmonter ces difficultés et fournir des estimations sur l'ampleur des flux financiers illicites et leurs incidences sur le développement des pays en développement en général et des pays africains en particulier. Ces modèles empiriques montrent que l'Afrique a été un créancier net par rapport au reste du monde en raison des sorties massives de capitaux illicites du continent. Il importe de noter que les estimations ci-après sont en deçà de la réalité étant donné l'inexactitude des données et les nombreux canaux par lesquels passent les flux financiers illicites.

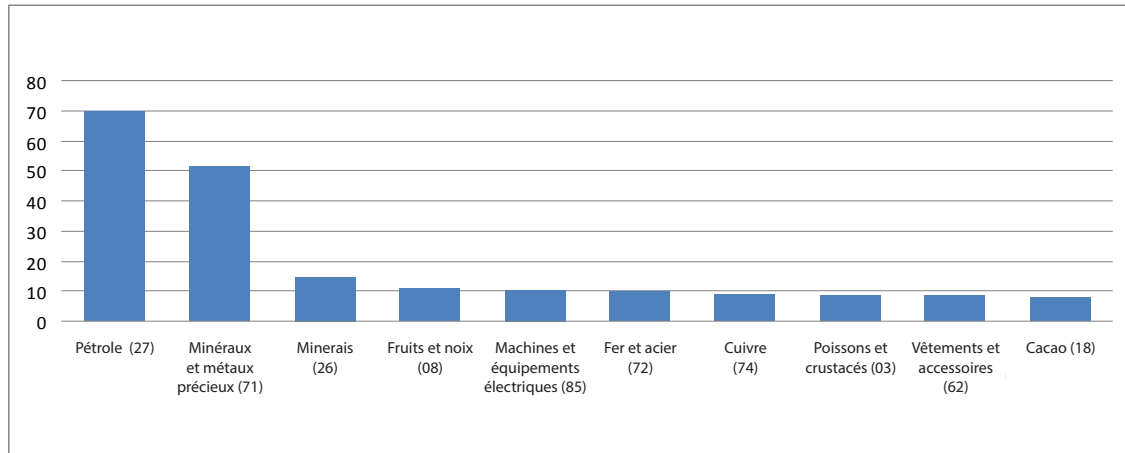
Les estimations tirées de plusieurs études récentes (notamment Kar et Cartwright-Smith, 2010) révèlent qu'entre 1970 et 2008, les flux financiers illicites ont fait perdre à l'Afrique entre 854 et 1 800 milliards de dollars. Il ressort du dernier rapport intérimaire du Groupe de haut niveau que le montant moyen perdu annuellement se chiffre entre 50 et 148 milliards de dollars (CEA, 2013). Les flux financiers illicites commerciaux (notamment la fraude fiscale, la falsification des prix des biens et services et les prix de transferts pratiqués par les multinationales) représentent la majeure partie des flux financiers illicites, puis viennent les produits d'activités criminelles et de la corruption.

La CEA a effectué une analyse empirique par secteur du phénomène de la falsification des prix des échanges en Afrique, domaine qui n'avait pas encore été bien étudié jusqu'à présent.

La méthodologie suivie pour le présent modèle consiste à comparer les données bilatérales pour un même courant d'échanges, à savoir les exportations d'un produit **a** d'un pays **i** vers un pays **j** par rapport aux importations dudit produit **a** du pays **j** en provenance du pays **i**. Chose intéressante à noter, ces données bilatérales ne concordent généralement pas pour plusieurs raisons : i) les exportations sont généralement exprimées franco à bord tandis que les importations incluent normalement les coûts d'assurance et de fret ; ii) le même produit ne relève pas forcément de la même nomenclature selon le pays; iii) des erreurs peuvent être faites dans le signalement de la valeur des flux; iv) des retards se produisent souvent dans le cadre des procédures d'exportation et d'importation; et v) certaines lacunes peuvent aussi être attribuables aux flux financiers illicites.

Les flux financiers illicites en provenance d'Afrique via la falsification des prix des échanges sont fortement concentrés dans quelques secteurs, en particulier les industries extractives et minières. Entre 2000 et 2009, 56 % de ces flux provenaient des secteurs du pétrole, des métaux et minéraux précieux, des minerais, du fer, de l'acier et du cuivre (voir figure 2).

Figure 2: Dix premiers secteurs concernés par les flux financiers illicites en provenance d'Afrique (via la falsification des prix des échanges uniquement) 2000-2009 (en milliards de dollars É.-U.)



Source: Calculs de la CEA

Des secteurs tels que ceux des fruits et des noix destinés à la consommation humaine, des machines et équipements électriques, des poissons et crustacés, des vêtements et du cacao, ont aussi été la cible des flux financiers illicites, chaque secteur représentant entre 3 et 4 % du total des flux en provenance d'Afrique au cours des dix dernières années.

Les flux financiers illicites semblent également circuler massivement vers un petit nombre de pays de destination. Par exemple, en 2008, 76,4 % des flux financiers illicites en provenance du secteur pétrolier nigérian ont fini dans cinq pays seulement, à savoir les États-Unis d'Amérique, l'Espagne, la France, le Japon et l'Allemagne. Plus généralement, il apparaît que les principaux bénéficiaires de ces flux sont principalement des pays développés (en particulier les États-Unis, le Canada, le Japon, la République de Corée et des pays européens) et les économies émergentes (la Chine et l'Inde). Fait intéressant, ces pays sont aussi les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique.

Figure 3: Cinq premiers pays destinataires des flux financiers illicites (en proportion du total des flux et via la falsification des prix des échanges uniquement) pour les secteurs et les pays africains où les flux sont particulièrement importants, 2008

Nigéria - Pétrole (HS2 code 27)		Algérie - Pétrole (HS2 code 27)		Union douanière d'Afrique australe - Minéraux et métaux précieux (HS2 code 71)		Côte d'Ivoire - Cacao (HS2 code 18)		Zambie - Cuivre (HS2 code 74)	
États-Unis	29%	Allemagne	16,1%	Inde	23,2%	Allemagne	23,6%	Arabie saoudite	23,4
Espagne	22%	Turquie	14,6^	Émirats arabes unis	22,7%	Canada	9,4%	Rép. de Corée	15,7%
France	9%	Canada	11,7%	Italie	14,2%	États-Unis	9,2%	Chine	10,4%
Japon	8%	Tunisie	10,2%	États-Unis	10,8%	Mexique	8,5%	Thaïlande	5,7%
Allemagne	8%	États-Unis	6,8%	Turquie	7,2%	France	7,4%	Pakistan	2,6%
Top 5 Total	76,4	Top 5 Total	59,4%	Top 5 Total	78,2%	Top 5 Total	58,1%	Top 5 Total	57,9%

Source: Calculs de la CEA

III. Questions d'ordre général

La question des flux financiers illicites est complexe et technique si on l'envisage sous les angles de la provenance, de la destination, de l'échelle, des modalités, des facteurs, des acteurs et des mesures réglementaires prises en réaction. La notion de flux financiers illicites doit être clairement définie, en adoptant une terminologie appropriée. En effet, les termes de flux financiers illicites et de fuite des capitaux sont souvent utilisés l'un pour l'autre mais les deux notions sont distinctes. La fuite des capitaux renvoie aux capitaux qui sortent d'un pays à la suite de conditions économiques jugées défavorables et peut comprendre une composante légale et illégale. Les flux financiers illicites, en revanche, peuvent sortir ou non d'un pays en raison des conditions économiques, mais impliquent l'illégalité, dans la façon dont les fonds ont été obtenus (par exemple, le produit d'activités criminelles), dont ils sont transférés (par exemple, la fraude fiscale) ou dont ils sont utilisés pour financer des activités dans le pays de destination (par exemple, le financement du terrorisme). Une méthode couramment utilisée pour évaluer les flux financiers illicites consiste à rechercher les flux qui n'ont pas été comptabilisés dans les statistiques officielles et qui peuvent donc avoir été délibérément dissimulés aux autorités. L'idée est que cette dissimulation indique probablement que les flux sont illicites, car il ne semble y avoir aucune autre raison valable de les cacher.

La criminalité organisée, y compris le blanchiment d'argent, le trafic de drogues, le racket, la contrefaçon, la contrebande et le financement du terrorisme, représentent environ 35 % des flux financiers illicites au niveau mondial (CEA, 2014). Le blanchiment d'argent était estimé à environ 1 600 milliards de dollars, le trafic illicite de drogues à 320 milliards et le marché de la contrefaçon à 250 milliards. Les flux financiers illicites commerciaux, notamment les prix de transfert pratiqués par les multinationales, le blanchiment du produit des transactions commerciales, la fraude fiscale abusive (souvent par le biais d'exonérations d'impôts préjudiciables) ainsi que les exemptions et les fausses facturations entre entreprises, représentent 60 % des flux financiers illicites. Les 5 % restants sont le produit de la corruption (vol de biens publics et pots-de-vin notamment), bien que ce pourcentage puisse être plus important en Afrique. Toutefois, la corruption favorise d'autres composantes des flux financiers illicites et est donc plus importante que ce taux de 5 % ne le suggère. D'après la CEA et d'autres sources, le total des flux financiers illicites atteindrait chaque année 50 milliards de dollars et cette estimation pourrait être bien en deçà du montant réel des flux, puisque l'on ne dispose pas de données précises pour toutes les transactions ni pour tous les pays africains (CEA, 2012). Ce montant dépasse le montant annuel moyen de l'aide publique au développement que l'Afrique a reçue entre 2008 et 2012 (OCDE, statistiques en ligne sur le développement international (SDI)).

Les flux financiers illicites ont des répercussions considérables en Afrique et font peser de multiples menaces. Premièrement, ils drainent les ressources et les recettes fiscales, en érodant l'assiette fiscale dont on a grandement besoin pour les investissements publics et les dépenses sociales. Ils limitent aussi l'épargne intérieure qui est nécessaire pour réduire le besoin de financement des infrastructures de l'Afrique – qui s'établit à environ 31 milliards de dollars par an – et lutter contre les changements climatiques ou le chômage

des jeunes. Deuxièmement, les flux financiers illicites posent des problèmes de gouvernance, par exemple en creusant les inégalités et en encourageant la recherche de rentes plutôt que la maximisation de la productivité. Une telle pratique peut nuire aux États, du fait qu'elle fragilise des institutions telles que les banques, les cellules de renseignement financier et autres mécanismes juridiques chargés de repérer les flux financiers illicites et de traduire leurs auteurs devant les tribunaux. Troisièmement, les flux financiers illicites perpétuent la dépendance économique de l'Afrique envers l'aide extérieure. Cette dépendance transparaît dans les niveaux de l'aide publique au développement observés dans les budgets publics. En effet, celle-ci représente jusqu'à 70 % du total des recettes publiques dans certains pays. Enfin, le manque de volonté politique et d'autorité a permis aux flux financiers illicites de prospérer sur le continent africain. Les principales victimes en sont les pauvres et les personnes vulnérables, puisque les ressources qui auraient pu être investies dans des mesures en faveur de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique, sont ainsi détournées.

IV. Questions spécifiques

A. Ressources naturelles

En ce qui concerne les ressources naturelles, les principales voies utilisées par les flux financiers illicites sont la corruption, l'exploitation illégale des ressources et la fraude fiscale. Parmi les actes de corruption, on peut notamment citer le versement de pots de vin par des entreprises et le détournement de fonds provenant des rentrées fiscales et des ressources budgétaires allouées. L'exploitation illégale des ressources peut être une source de flux financiers illicites, car les entreprises peuvent transférer à l'étranger des fonds provenant d'activités d'extraction non autorisées. Enfin, les flux financiers illicites sont alimentés par la fraude fiscale dans le secteur des ressources naturelles par la contrebande, l'utilisation abusive des prix de transfert et d'autres méthodes. Ces formes de flux financiers illicites ont des conséquences terribles sur l'encaissement des recettes provenant des industries extractives. La communication d'informations sous évaluées sur le volume, la sous-estimation de la valeur, les escomptes, la comparaison ou l'indexation des prix, la pratique de l'extorsion et les mesures prises pour ne pas devoir payer de commissions ont une incidence sur le paiement des redevances. En outre, l'utilisation abusive des prix de transfert ou la surfacturation, les exonérations ou rabais fiscaux exagérés, la communication par les entreprises d'informations inexactes sur le volume ou la quantité, le gonflement des coûts d'exploitation contribuent à la baisse de l'impôt sur les sociétés. Cette situation a une incidence sur le développement, car la plupart des pays ne sont pas en mesure de tirer le plus grand profit possible de leurs ressources naturelles en raison de la corruption des hauts fonctionnaires et des avantages dont bénéficient les entreprises au détriment de la population toute entière (Le Billon, 2011).

B. Gouvernance

Les flux financiers illicites et la gouvernance sont étroitement liés tant au niveau national qu'international. Par exemple, les problèmes de gouvernance causés par les régimes kleptocratiques, l'instabilité politique, la faiblesse de l'administration fiscale, des taux de



© John Kaninda

changes défavorables et l'absence de la primauté du droit favorisent le développement des flux illicites de capitaux (Abugre and Ndomo, 2014). Ces sorties de capitaux sont facilitées par la mise en place de systèmes financiers fictifs (paradis fiscaux, juridictions opaques, sociétés écran, comptes fiduciaires, fausses fondations, manipulation des prix de transfert et techniques de blanchiment d'argent, etc.) qui permettent à certains individus de s'enrichir au détriment de la grande majorité. Au niveau national, les flux financiers illicites mettent à mal la dynamique des composantes macroéconomiques comme l'épargne publique, les réserves en devises et le recouvrement de l'impôt dans les pays africains. Cela a été préjudiciable à la transformation structurelle de l'Afrique, laquelle ne cesse d'emprunter à l'extérieur et de rembourser au titre du service de la dette. Cela a aussi maintenu la dépendance du continent à l'aide extérieure. En 2011, par exemple, le montant total de l'aide publique au développement accordée à l'Afrique était de 50 milliards de dollars, contre 17,4 milliards de dollars en 2002. Qui plus est, les flux financiers illicites favorisent l'endettement extérieur, ouvrant la voie au gonflement de la dette et limitant la dépense publique (NEPAD, 2013).

C. Secteur privé

Les flux financiers illicites ont une double incidence sur le secteur privé. Premièrement, 60 % des ces flux résultent d'une manipulation des prix de transfert ou de pratiques de fausse facturation de la part de multinationales et d'entreprises privées dans le but de transférer des fonds illégaux à l'étranger ou de blanchir de l'argent. Pour ce faire, elles versent des pots-de-vin à des organismes de réglementation ou à des inspecteurs. Ces entreprises sont fortement implantées dans le monde et jouissent d'une grande influence. Elles ont donc la possibilité de manipuler les prix de transfert et de frauder le fisc en recourant à la corruption pour soudoyer des fonctionnaires dans les pays. Elles vont jusqu'à faire pression en faveur d'une baisse de la fiscalité ou de l'adoption d'une réglementation plus laxiste quand elles négocient des contrats. Compte tenu de l'incapacité des gouver-

nements africains de contrôler ces actes illicites, certaines entreprises ont eu le champ libre pour manipuler les prix à l'exportation et à l'importation, sous-déclarer les quantités de ressources naturelles extraites et accorder des exonérations d'impôt temporaires à des sociétés promptes à disparaître, vendues juste avant la date d'expiration de la concession et réapparaissant sous la forme d'entreprises totalement différentes. Deuxièmement, les flux financiers illicites affaiblissent le secteur privé en étouffant les entreprises et l'esprit d'entreprise et en entravant sensiblement la transformation structurelle et la diversification économique (ECA, 2012).

D. Conflits en Afrique

Selon le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest, les extrémistes au Sahel et les groupes d'insurgés dans certains pays africains sont des obstacles qui empêchent de s'attaquer au problème de l'utilisation des fonds illicites pour financer le terrorisme (Sahadath, 2014).

De nombreux conflits violents dans les régions forestières en Afrique sont liés à des produits de base qui peuvent être pillés comme les métaux précieux et les diamants bruts et utilisés pour financer des conflits (Center for International Forestry Research, 2010). Les revenus provenant de l'exploitation forestière sont aussi utilisés par les belligérants pour acheter des armes et d'autres matériels et les exploitants forestiers participent aux conflits en faisant du trafic d'armes et en vendant du bois contre des armes.

Il est incontestable que les flux financiers illicites sont une menace pour la stabilité et la sécurité des pays africains, affaiblissent les institutions et la démocratie et compromettent le développement durable et la primauté du droit. Si on veut donc s'attaquer aux problèmes posés par les conflits en Afrique, il est essentiel de comprendre la nature et les caractéristiques des flux financiers illicites.

V. Questions transversales

A. Corruption

Même si la corruption s'étend à toutes les catégories de flux financiers illicites, il est un fait que le terme est la plupart du temps associé à la corruption dans le secteur public (corruption active/passive et abus de fonction) (CEA, 2014). La corruption peut faciliter des activités criminelles, notamment le trafic de drogue, le racket, la contrefaçon, le financement du terrorisme, la fraude fiscale, le commerce de marchandises de contrebande et le blanchiment d'argent provenant de transactions commerciales. Les entreprises privées perpétuent en outre ces problèmes en corrompant des fonctionnaires et en utilisant leurs relations personnelles pour orienter les procédures administratives en leur faveur (CEA, 2013).

B. Paradis fiscaux et juridictions opaques

Les paradis fiscaux et les juridictions opaques drainent les flux financiers illicites grâce à la fraude fiscale et au blanchiment d'argent. Le secret des transactions y est assuré et il



est facile d'y enregistrer une société, ce qui permet aux propriétaires d'entreprises de se cacher derrière des sociétés fictives. À ce titre, ils compromettent les efforts faits pour freiner la sortie de capitaux illicites provenant d'Afrique et peuvent encourager certains pays africains à devenir eux-mêmes des refuges et des juridictions opaques (CEA, 2013).

C. Questions relatives aux capacités

Compte tenu des capacités limitées, il est difficile de remédier au problème des flux financiers illicites. L'incapacité de l'administration des douanes et des services fiscaux de lutter contre la manipulation des prix de transfert dans le commerce des biens, des services et des immobilisations incorporelles en est un exemple clair. Les industries extractives sont également incapables de négocier des contrats ou de faire en sorte que la nouvelle architecture mondiale tienne compte de la position des pays africains pour freiner les flux financiers illicites. Par ailleurs, il existe un déséquilibre entre les autorités chargées des poursuites et les multinationales qui ont toujours les moyens de faire appel aux meilleurs avocats et experts comptables pour faire valoir leurs droits (CEA 2014).

VI. Constatations faites

A. Le volume de capitaux sortant illégalement d'Afrique est élevé et en constante augmentation

Les publications universitaires sur ce sujet s'accordent pour dire que les sorties illégales de capitaux provenant d'Afrique se montent chaque année à plusieurs dizaines de milliards de dollars. Il faut s'efforcer de toute urgence de prendre des mesures pour arrêter cette hémorragie de capitaux.

B. L'Afrique a-t-elle suffisamment de moyens et une réglementation appropriée pour mettre un terme aux flux financiers illicites ?

Les organismes de réglementation des pays en développement manquent souvent de moyens et la réglementation comporte des failles, d'où son affaiblissement, et laisse le champ libre aux activités illicites.¹ L'Afrique ne fait pas exception à la règle; voir par exemple les études de cas sur des organismes chargés de la politique industrielle publiées par la CUA et la CEA². Il faudrait donc savoir jusqu'à quel point cela s'applique aux institutions qui devraient mettre un terme aux sorties de capitaux d'origine illicite d'Afrique.

Cela pourrait s'appliquer aux règles et aux institutions censées mettre un terme à la sortie de capitaux d'origine illicite provenant du secteur dit concurrentiel. Le Global Financial Integrity estime qu'au moins 60 % des flux financiers illicites proviennent d'activités commerciales. On peut donc raisonnablement en déduire que ces règles et institutions ne fonctionnent pas convenablement. Cela risque d'être particulièrement le cas dans les pays en développement dans lesquels la fonction publique n'a souvent pas suffisamment de moyens. Il est donc nécessaire de faire en sorte que cette situation change. Les partenaires de développement pourraient aussi avoir un rôle à jouer dans le cadre de la coopération technique et du financement pour renforcer les capacités de l'Afrique dans ce domaine.

Les incitations fiscales sont un domaine dans lequel les pays africains devront peut-être agir pour réformer les cadres juridiques et mettre ainsi un terme aux flux financiers illicites. Il est indiqué dans divers ouvrages que certaines entreprises utilisent les incitations de façon abusive (exonérations d'impôt temporaires par exemple) pour attirer des capitaux en Afrique et, de ce fait, paient très peu d'impôts, voire pas du tout.

La corruption nuit en outre à l'efficacité et à l'efficience de la fonction publique en Afrique et il convient de s'y attaquer dans le cadre des efforts faits pour lutter contre les flux financiers illicites.

C. Rôle des accords internationaux et de la coopération pour mettre un terme aux flux financiers illicites

Les capitaux d'origine illicites quittent, pour la plupart, le continent africain pour d'autres pays. En outre, Plusieurs organisations et organes gouvernementaux (notamment, l'Organisation de coopération et de développement économiques, le Gouvernement norvégien, Tax Justice Network et le Gouvernement américain, en faisant pression sur la Suisse où des citoyens américains ont placé des fonds pour échapper à l'impôt) ont mis en lumière le rôle joué par les paradis fiscaux et les juridictions opaques dans la circulation de capitaux d'origine illicite. Des mesures externes prises par des partenaires extérieurs à l'Afrique comme le Patriot Act aux États Unis, la Convention des Nations Unies contre la corruption et les recommandations du Groupe d'action financière ont été accueillies avec satisfaction, car elles contribuent à la réduction de la sortie de capitaux d'origine illicite,

¹ Voir par exemple le *Rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, 2013*, Nations Unies, 2014 (chapitre 3).

² *Rapport économique sur l'Afrique 2014*

mais l'hémorragie de flux illicites de capitaux provenant d'Afrique continue néanmoins de croître. Cela semble indiquer deux choses, à savoir qu'une coopération avec les pays non africains sera peut-être nécessaire pour endiguer les sorties de capitaux d'origine illicite et que l'architecture mondiale actuelle permettant de réglementer les transactions financières et d'autres mesures visant à assurer le respect de la loi sont peut-être incomplètes. Il faut donc savoir jusqu'à quel point cela est le cas, ce qu'il faut faire exactement pour instaurer une coopération avec les pays non africains et comment faire pour modifier la réglementation et les accords au niveau mondial pour empêcher que les capitaux d'origine illicite ne sortent d'Afrique. L'Organisation des Nations Unies devra peut-être modifier la façon dont elle aborde la question des flux financiers illicites, car pour l'instant elle ne peut pas intervenir de façon coordonnée à l'échelle du système face à ce problème.

Par exemple, il semblerait que les réglementations et les accords régissant le recouvrement des avoirs volés au niveau international aient un rôle important à jouer dans la lutte contre les flux illicites de capitaux. Les institutions s'occupant de ces questions sont actuellement les suivantes: La Banque mondiale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (Stolen Asset Recovery Initiative), le Forum arabe sur le recouvrement des avoirs et l'Asset Recovery Inter-Agency Network of Southern Africa. La Convention contre la corruption comporte aussi des règles visant à recouvrer les avoirs volés. Il conviendrait de revoir ces réglementations et accords pour voir s'ils sont suffisants.

Les partenaires de développement auront probablement un rôle actif à jouer dans le rapatriement des avoirs africains volés. Le rapatriement depuis la Suisse et les États Unis des fonds volés au Nigéria par Sani Abacha a été un succès.

D. Une transparence accrue pourrait jouer un rôle essentiel dans la réduction des flux financiers illicites

Il conviendrait peut-être de revoir la réglementation aux niveaux national et mondial pour obliger les entreprises à faire preuve de transparence. Comme cela a été mentionné plus haut, la majeure partie des flux illicites de capitaux provient apparemment du secteur dit concurrentiel. Si les entreprises s'accordaient pour échanger un plus grand nombre d'informations sur leurs transactions et leurs comptes, il serait plus facile d'identifier l'origine des flux financiers illicites. Il faudrait pour cela établir des rapports pays par pays et projet par projet et publier des informations sur le propriétaire réel. Une transparence accrue dans le secteur public pourrait réduire la corruption et les flux illicites de capitaux, qu'il s'agisse des marchés publics, des contrats portant sur les ressources naturelles ou du budget de l'État. Cependant, bien qu'en théorie, on puisse penser qu'une meilleure transparence contribue à la réduction des flux illicites de capitaux, il reste à démontrer la mesure dans laquelle cela est bien le cas dans la pratique.

À cet égard, il peut être particulièrement important de prendre des mesures visant les juridictions opaques. Comme leur nom l'indique, ces juridictions permettent aux entreprises d'exercer des activités en fournissant un minimum de renseignements financiers. Cette situation semble idéale pour ceux qui sortent des capitaux en toute illégalité et ouvre la voie aux abus. Qui plus est, étant donné que les capitaux sont souvent mobiles, que les



© C. Geng, freemages.com

entreprises peuvent choisir d'être domiciliées dans une juridiction où le secret bancaire existe et opérer ailleurs et que les criminels et les fonctionnaires corrompus peuvent transférer leurs avoirs dans de telles juridictions, le fait que le secret bancaire existe dans une seule juridiction peut faciliter l'arrivée de flux illicites de capitaux en provenance de tous les pays du monde. Il s'agit là d'un problème fondamental qu'il conviendrait de résoudre.

Les partenaires de développement peuvent avoir un rôle important à jouer dans l'amélioration de la transparence. Premièrement, ils pourraient exercer une pression politique sur ces juridictions, peut-être dans une plus large mesure que les pays africains. Deuxièmement, ils devraient faire en sorte que leur juridiction soit transparente, ce qui empêcherait leurs propres entreprises de sortir des capitaux en toute illégalité.

E. Relation entre les ressources naturelles et les flux financiers illicites

Compte tenu de l'opacité et du potentiel de rendement démesuré des industries extractives, et des lacunes existantes dans la réglementation au niveau mondial, le secteur minier peut être une source de premier plan de flux illicites de capitaux. En effet, des études empiriques sur le niveau de flux illicites de capitaux provenant de divers secteurs (par exemple, ECA, 2012³) ont déjà indiqué que cela était le cas.

F. Mesure dans laquelle les criminels emploient des méthodes nouvelles et novatrices pour sortir des capitaux en toute illégalité

De tout temps, les criminels ont trouvé de nouvelles techniques innovantes pour perpétrer leurs crimes à l'insu de tous, augmenter le produit de leurs activités criminelles et

³ Document d'information du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, CEA, 2012

continuer à amasser de l'argent. Ils ont souvent recours aux technologies les plus récentes. L'apparition de la cybercriminalité au cours de ces dernières années en est un exemple, l'utilisation d'internet pour vendre des drogues illicites par l'intermédiaire de pharmacies en ligne et de lieux de vente anonymes en est un autre. Les flux financiers illicites peuvent être aussi visés par ce phénomène. Il importe de recenser les nouvelles techniques utilisées par les criminels pour mener leurs activités illicites, en particulier pour que les efforts déployés pour lutter contre ces activités ne reposent pas sur une compréhension dépassée de la façon dont ils procèdent. La manipulation des prix de transfert et le commerce en ligne peuvent faire partie des techniques perfectionnées utilisées par les criminels dans ce domaine.

Ce problème peut, par exemple, avoir un impact sur les mesures prises au niveau mondial pour lutter contre le blanchiment d'argent. Ces dernières années, les mesures de lutte sont devenues plus nombreuses et plus sophistiquées. On peut cependant se demander si elles sont suffisantes pour mettre un terme à cet aspect du problème ou si d'autres mesures sont nécessaires, étant donné notamment que les tactiques utilisées par ceux qui blanchissent de l'argent peuvent être en constante évolution.

G. Conclusion

Il importe au plus haut point de réduire les flux financiers illicites et lutter contre la corruption et l'existence des paradis fiscaux pour utiliser avec efficacité et rationnellement les ressources et le financement à long terme. Il faut empêcher que les capitaux sortent illégalement du continent pour qu'ils soient investis, épargnés ou utilisés pour la consommation. Des impôts pourraient être aussi perçus à juste titre sur ces capitaux; les États auraient ainsi des rentrées fiscales supplémentaires pour financer leur budget qui est souvent en déficit et les efforts de mobilisation des ressources seraient renforcés. Conformément à ce qui précède, l'Afrique doit mettre en place des mécanismes et stratégies visant à lutter contre les flux financiers illicites. En effet, la réduction de ces flux pourrait devenir un mécanisme essentiel pour favoriser le développement durable.

La lutte contre les flux financiers illicites passe par une concertation à la fois entre les pays d'origine et les pays de destination. L'approche juridique et financière doit être transparente et le régime international de recouvrement des avoirs doit être intégré en vue de réduire ces flux et de mobiliser les ressources dont le besoin se fait cruellement sentir.

Références

Abugre, C. et Ndomo, A. (2014), *Structural Transformation and the Challenge of Financing Africa's Post 2015 Development Agenda*.

Banque mondiale (2013), *Financing for Development Post-2015*.

Groupe de la Banque africaine de développement (2010), *Infrastructure Deficit and Opportunities in Africa. Economic Brief*, volume 1. Disponible en anglais à l'adresse: http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/ECON%20Brief_Infrastructure%20Deficit%20and%20Opportunities%20in%20Africa_Vol%201%20Issue%202.pdf

Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) (2010), *Fact sheet: Forest and Conflicts* (fiche d'information sur les forêts et les conflits).

Commission économique pour l'Afrique (2012), *Flux financiers illicites en provenance de l'Afrique: Ampleur et incidences sur le développement*. Document de travail du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique.

Commission économique pour l'Afrique (2013), *État de la gouvernance en Afrique: L'ampleur des flux financiers illicites comme défi à la gouvernance*.

Commission économique pour l'Afrique (2014a), *Rapport intérimaire du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique*.

Convention des Nations Unies contre la corruption (2003), résolution 58/4 de l'Assemblée générale des Nations Unies, 31 octobre 2003.

Global Financial Integrity (2010), *Illicit Financial Flows from Africa: Hidden Resources for Development*.

Kar, D. (2011), *Illicit Financial Flows from the Least Developed Countries: 1990–2008*. New York: Programme des Nations Unies pour le développement.

Kar, D. et D. Cartwright-Smith (2010), *Illicit Financial Flows From Africa: Hidden Resources for Development*.

Le Billion, P. (2011), *Extractive sectors and illicit financial flows: What role for revenue governance initiatives?*

Ndikumana, L. et J. K. Boyce (2011), *Africa's Odious Debts: How Foreign Loans and Capital Flight Bled a Continent*. London: Zed Books.

NEPAD (2013), *Mobiliser des ressources financières nationales pour la mise en œuvre des programmes nationaux et régionaux du NEPAD*.

Perspectives économiques en Afrique (2014), *Le chômage des jeunes*. Disponible à l'adresse: <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/thematique/developper-les-competences-techniques-et-professionnelles-en-afrique-2008/le-dctp-et-les-cas-de-figure-particuliers/le-chomage-des-jeunes/>

Rapport de la dixième réunion plénière du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, Madrid, 27 février 2012.

Rapport de la vingt-cinquième réunion du Comité monétaire et financier international du Fonds monétaire international, Washington, D.C., 21 avril 2012.

Sahadath, C. (2014), *Brief note to the Economic Commission for Africa on illicit financial flows and capital flight in Africa* (Note d'information pour la Commission économique pour l'Afrique sur les flux financiers illicites et la fuite des capitaux en Afrique).